



Communiqué, 14 novembre 2011

## **Les professionnels de la collecte de fonds inquiets : l'avenir des dons est menacé**

L'Association Française des Fundraisers, qui **représente les professionnels de la collecte de fonds** et du mécénat, exprime sa vive inquiétude au sujet des deux projets d'amendement déposés respectivement par M. Gilles Carrez et par M. Pierre-Alain Muet.

Si ces amendements étaient votés, ils pourraient **engendrer une baisse importante du don des particuliers** avec une **répercussion immédiate sur l'activité de toutes les associations et fondations travaillant dans le secteur de l'intérêt général**, et donc sur la vie quotidienne des millions de Français qui bénéficient de leur action.

Ces projets d'amendement visent à intégrer la réduction d'impôt accordée au titre des dons des particuliers dans le périmètre du plafonnement global des niches fiscales d'une part (amendement Carrez) et d'étendre également ce plafonnement aux dons faits par des entreprises personnelles soumises à l'impôt sur le revenu (amendement Muet).

Au-delà de l'impact immédiat dramatique à court terme sur la capacité des associations et fondations d'intérêt général à continuer l'accomplissement de leurs missions, ces propositions d'amendement font la preuve de confusions inacceptables de la part du législateur.

**Le don ne relève en aucun cas d'une démarche d'optimisation fiscale.** Il s'agit d'un acte volontaire et libre permettant de contribuer au développement de la recherche, au soutien des personnes en difficulté, à la lutte contre l'exclusion, la sauvegarde de l'environnement, le rayonnement culturel, etc.

Or, considérer le don comme une niche fiscale va forcer, de fait, les contribuables à inclure le montant de leurs dons dans un plafonnement global et donc, à en diminuer le niveau.

Alors que les structures d'intérêt général subissent d'ores et déjà des baisses de subventions de la part des collectivités locales, le soutien de l'Etat est plus que jamais nécessaire pour inciter les particuliers à donner.

C'est pourquoi l'ensemble des 500 membres de l'Association Française des Fundraisers compte sur la mobilisation de tous les députés pour faire barrage à **des amendements qui limiteront de fait la capacité de nombre d'associations et de fondations à agir pour l'intérêt général.**

Dans un contexte de crise économique, ce ne sont pas les plus riches -visés par ces amendements- qui pâtiraient le plus de ces dispositions fiscales, mais bien les bénéficiaires directs des actions réalisées par les structures d'intérêt général.

Contact : Yaële Aferiat, directrice de l'Association Française des Fundraisers  
[yaele@fundraisers.fr](mailto:yaele@fundraisers.fr) 01 43 73 34 65 / 0606 20 69 41 57